



## Assemblée

Distr. générale  
16 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Douzième session**  
Kingston (Jamaïque)  
7-18 août 2006

### **Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le budget de l'Autorité pour l'exercice 2007-2008**

*L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,*

1. *Adopte* le budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice budgétaire 2007-2008, d'un montant de 11 782 400 dollars des États-Unis;
2. *Autorise* le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2007 et 2008 en fonction du barème utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies respectivement pour 2006 et 2007, compte tenu du fait que le taux plafond sera de 22 % et le taux plancher de 0,01 %;
3. *Autorise également* le Secrétaire général à effectuer, en 2007 et 2008, des virements de crédits entre chapitres d'un montant ne dépassant pas 20 % des crédits ouverts à chaque chapitre;
4. *Demande instamment* aux membres de l'Autorité de verser en temps voulu l'intégralité de leur contribution au budget.

104<sup>e</sup> séance  
16 août 2006

